

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2049

3 septembre 2011

SOMMAIRE

Adenium Sicav	98327	Evento S.à r.l.	98334
AML Consulting S. à r.l.	98320	Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l.	98312
AML Real Estate S. à r.l.	98320	EVNA S.à r.l.	98338
AMS Systems PSF S.A.	98313	Exmar Lux S.A.	98312
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	98312	Exmar Offshore Lux S.A.	98338
Boreas Holdings S.à r.l.	98306	Exmar Offshore Services S.A.	98338
Cofidex S.A.	98347	Faber Digital Solutions S.A.	98351
DH O S.à r.l.	98314	Famab S.A.	98351
Duplex S.A.	98311	Ferrum Fund Management Company S.à r.l.	98349
E.B. Trans S.A.	98311	Ferrum Pension Management S. à r.l.	98349
Ecoculture	98313	Fides Management S.A.	98352
Ecotrader S.A.	98313	Fidra S.A.	98352
ElectraStar Holding S.A.	98312	Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l.	98350
Elektra Finanzierung A.G.	98313	Fili	98352
Elgon	98319	F.M.O. S.A.	98339
Eliot Invest S.A.	98320	Fonds Rusnano Capital SA	98350
Elitis S.A.	98321	Forseven S.A.	98351
Elke S.à r.l.	98322	FRM Participations S.A.	98333
Elna S.A.	98322	Geo Travel Finance S.C.A.	98328
Endurance Office II Finance S.à r.l.	98326	Geri Management S.A.	98350
Eric Coiffure Deluxe S.à r.l.	98326	GSC Properties S.A.	98339
Esaf International Management	98326	Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l.	98339
E-Sound	98311	Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S.	98322
Espirito Santo International S.A.	98327	Jazz S.à r.l.	98351
Eti International S.A.	98327	Kenia - Hëllef - Letzebuerg A.s.b.l.	98334
European Investments Associates (E.I.A.) S.A.	98332	LDK Solar Europe Holding S.A.	98314
European Investments Associates (E.I.A.) S.A.	98327	Olympos Energy S.A.	98328
European Plast Research & Development	98332	REIM EuroCore 1 S.C.A.	98321
Eurowest Holding S.A.	98333	Rosetown S.A.	98319
Eurowest Holding S.A.	98333	Sales Business Materials	98322
Evagoras S.A.	98334	Yeto S.A.	98333

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

In the year two thousand and eleven,

On the twentieth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1) "TCW Energy Fund XIV L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office in Washington, DC 20006 (United States of America), 1700 Pennsylvania Avenue NW, Suite 800,

represented here by Mrs. Anja LAKOUDI, bank employee, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 June 2011,

2) "TCW Energy Fund XIV-A L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office in Washington, DC 20006 (United States of America), 1700 Pennsylvania Avenue NW, Suite 800,

represented here by Mrs. Anja LAKOUDI, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 June 2011,

3) "TCW Energy Fund XIV-B L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office in Washington, DC 20006 (United States of America), 1700 Pennsylvania Avenue NW, Suite 800,

represented here by Mrs. Anja LAKOUDI, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 June 2011,

4) "TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in Grand Cayman (Cayman Islands), 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive,

represented here by Mrs. Anja LAKOUDI, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 June 2011,

5) "European Clean Energy Fund L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office in BS1 6BU Bristol (United Kingdom), 1, Mitchell Lane,

represented here by Mrs. Anja LAKOUDI, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 June 2011,

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders).

The abovementioned proxies, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

1. "TCW Energy Fund XIV L.P.", "TCW Energy Fund XIV-A L.P.", "TCW Energy Fund XIV-B L.P.", "TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P." and "European Clean Energy Fund L.P.", prenamed, are the Shareholders of "Boreas Holdings S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, incorporated by deed of notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on 8 October 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2162 of 5 November 2009, modified by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 10 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 902 of 30 April 2010, modified by deed of the prenamed notary HELLINCKX on 25 February 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 951 of 6 May 2010, modified by deed of the prenamed notary HELLINCKX on 14 February 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1181 of 1 June 2011, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 148,696, with a share capital of two million twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 2,028,580.00), represented by two billion twenty-eight million five hundred and eighty thousand (2,028,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each (the Company).

2. The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) in order to bring the share capital from its current amount of two million twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 2,028,580.00), represented by two billion twenty-eight million five hundred and eighty thousand (2,028,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, to an amount of one million eight hundred and twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,828,580.00), represented by one billion eight hundred and twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,828,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, by way of the

repurchase and the subsequent cancellation of all the Class J Shares held by the Shareholders in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of five million nine hundred and sixty-eight thousand seven hundred and forty-eight British Pounds (GBP 5,968,748.00) (the Repurchase Price); [the TCW Energy Fund XIV related shareholders will receive six million eighty-four thousand three hundred and seventy-five Dollars of the United States of America (USD 6,084,375.00) and the European Clean Energy Fund shareholder will receive two million five hundred and twenty-nine thousand five hundred and eleven euro (EUR 2,529,511.00) which are the British Pounds equivalent amounts].

The Shareholders resolve in accordance with the provisions set forth in the Articles and based on the recommendations made by the board of managers of the Company to set the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) for the Repurchased Shares at five million nine hundred and sixty-eight thousand seven hundred and forty-eight British Pounds (GBP 5,968,748.00), and the Shareholders acknowledge the Cancellation Value per Share price of zero point zero two nine eight four three seven British Pound (GBP 0.0298437).

The interim accounts dated 15 June 2011 (the Interim Accounts) after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders resolve that the Repurchase Price shall be allocated in the accounts of the Company, as follows:

(i) two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) shall correspond to the share capital reduction following the cancellation of the Repurchased Shares pursuant to this present resolution; and

(ii) five million seven hundred and sixty-eight thousand seven hundred and forty-eight British Pounds (GBP 5,768,748.00), shall be taken out of the share premium account of the Company.

The Shareholders further note that the Repurchase Price shall be allocated as follows:

Shareholder	Number of shares to be cancelled	Amount to be paid
TCW Energy Fund XIV L.P.	42,023,825	1,254,148.00
TCW Energy Fund XIV-A L.P.	47,030,063	1,403,553.00
TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P.	28,146,762	840,005.00
TCW Energy Fund XIV-B L.P.	7,799,350	232,762.00
European Clean Energy Fund L.P.	75,000,000	2,238,280.00
Total	200,000,000	5,968,748.00

The Shareholders acknowledge that, in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium and excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price and (ii) the above allocation.

3. The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million eight hundred and twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,828,580.00) divided into one billion eight hundred and twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,828,580,000) Shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, which are divided into:

- two hundred twenty-eight million five hundred eighty thousand (228,580,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred million (200,000,000) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

4. The Shareholders resolve to amend article 6, section 5, of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Shares.

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Shares;
- (ii) Class H Shares;
- (iii) Class G Shares;
- (iv) Class F Shares;
- (v) Class E Shares;
- (vi) Class D Shares;
- (vii) Class C Shares; and
- (viii) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act."

5. The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under first resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1) "TCW Energy Fund XIV L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Washington, DC, 20006 (Etats-Unis d'Amérique), 1700, Pennsylvania Avenue, N.W., suite 800, ici représentée par Madame Anja LAKOUDI, employée de banque, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juin 2011,
- 2) "TCW Energy Fund XIV-A L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Washington, DC, 20006 (Etats-Unis d'Amérique), 1700, Pennsylvania Avenue, N.W., suite 800, ici représentée par Madame Anja LAKOUDI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juin 2011,
- 3) "TCW Energy Fund XIV-B L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Washington, DC, 20006 (Etats-Unis d'Amérique), 1700, Pennsylvania Avenue, N.W., suite 800, ici représentée par Madame Anja LAKOUDI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juin 2011,
- 4) "TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P.", une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Grand Cayman (Iles Cayman), 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, ici représentée par Madame Anja LAKOUDI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juin 2011,
- 5) "European Clean Energy Fund L.P.", une société de droit anglais, ayant son siège social à BS1 6BU Bristol (Royaume-Uni), 1, Mitchell Lane, ici représentée par Madame Anja LAKOUDI, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juin 2011,
(chacun étant individuellement un Associé et ensemble les Associés).

Les procurations, prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les Associés, agissant par le biais du mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. "TCW Energy Fund XIV L.P.", "TCW Energy Fund XIV-A L.P.", "TCW Energy Fund XIV-B L.P.", "TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P." et "European Clean Energy Fund L.P.", prénommés, sont les associés de "Boreas Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2162 du 5 novembre 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 902 du 30 avril 2010, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HELLINCKX en date du 25 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 951 du 6 mai 2010, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HELLINCKX en date du 14 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1181 du 1^{er} juin 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 148.696, au capital social de deux millions vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GPB 2.028.580,00), représenté par deux milliards vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (2.028.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune (la Société).

2. Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) de façon à porter le capital social de son montant actuel de deux millions vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GPB 2.028.580,00), représenté par deux milliards vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (2.028.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune, à un montant de un million huit cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1.828.580,00), représenté par un milliard huit cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.828.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales de classe J détenues par les Associés dans le capital social de la Société (les Parts de Rachat) pour un prix de rachat de cinq millions neuf cent soixante-huit mille sept cent quarante-huit Livres Sterling (GBP 5.968.748,00) (le Prix de Rachat); [les actionnaires liés à TCW Energy Fund XIV recevront un montant de six millions quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.084.375,00) et les actionnaires de European Clean Energy Fund recevront un montant de deux millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent onze euros (EUR 2.529.511,00), qui sont les montants correspondant à la valeur en Livres Sterling].

Les Associés décident, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et les recommandations faites par le conseil de gérance de la Société, de fixer le Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts) pour les Parts de Rachat à cinq millions neuf cent soixante-huit mille sept cent quarante-huit Livres Sterling (GBP 5.968.748,00) et les Associés prennent acte de la Valeur d'Annulation par Part Sociale, d'un montant de zéro virgule zéro deux neuf huit quatre trois sept Livre Sterling (GBP 0.0298437).

Les comptes intérimaires en date du 15 juin 2011 (les Comptes Intérimaires), après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué au bilan de la Société, comme suit:

(i) deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) correspondent à la réduction de capital social suite à l'annulation des Parts de Rachat comme le dispose cette présente résolution; et

(ii) cinq millions sept cent soixante-huit mille sept cent quarante-huit Livres Sterling (GBP 5.768.748,00) doivent être prélevés du compte de primes d'émission de la Société.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué comme suit:

Associés	Nombre de parts devant être annulées	Montant devant être payé
TCW Energy Fund XIV L.P.	42.023.825	1.254.148,00
TCW Energy Fund XIV-A L.P.	47.030.063	1.403.553,00
TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P.	28.146.762	840.005,00
TCW Energy Fund XIV-B L.P.	7.799.350	232.762,00
European Clean Energy Fund L.P.	75.000.000	2.238.280,00
Total	200.000.000	5.968.748,00

Les Associés reconnaissent que, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et sur la base des Comptes Intérimaires, la Société a suffisamment de réserves distribuables disponibles (y compris les primes d'émission et excluant

la réserve légale) et de profits pour procéder au (i) rachat des Parts de Rachat au Prix de Rachat et (ii) l'allocation telle que définie ci-dessus.

3. Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de façon à refléter la résolution ci-dessus afin qu'il se lise par la suite comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million huit cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1.828.580,00), représenté par un milliard huit cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.828.580.000) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001), divisées en:

- deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (228.580.000) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de primes d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale."

4. Les Associés décident de modifier l'article 6, section 5, des Statuts de façon à refléter la résolution ci-dessus afin qu'il se lise par la suite comme suit:

" **Art. 6. Parts Sociales.**

Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie I;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie G;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie F;
- (v) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie D;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (viii) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés."

5. Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, individuellement, au nom de la Société, sur le registre des parts sociales de la Société, à l'annulation des Parts de Rachat décidée sous la première résolution ci-dessus et de pourvoir aux formalités y relatives (y compris, pour écarter tout doute, le dépôt et la publication des documents avec les autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Lakoudi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28597. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088972/302.

(110100114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

E.B. Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011096793/10.

(110110046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.546.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

DUPLEX S.A.

Référence de publication: 2011096792/14.

(110110151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

E-Sound, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096794/11.

(110109810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 11 juillet 2011
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée accepte la démission d'Henri Guelff en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 11 juillet 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 11 juillet 2011 pour une période de 5 ans. Le mandat du nouvel administrateur de catégorie B sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011097491/20.

(110110717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

ElectraStar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.109.

—
Suite à l'Assemblée Générale du 25 mars 2010 le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jeffrey Charles JACKSON, directeur de sociétés, demeurant 48 Karlova, 11000 Prague (Czech Republic)

- M. Benno Adrianus VEGERS, directeur de sociétés, demeurant 24 route de Marnach, L-9707 Clervaux (Luxembourg)

- M. Jonathan SCOTT-BARRETT, directeur de sociétés, demeurant 10 Brompton Square, London SW3 2AA (England)

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011096795/14.

(110109709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.662.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096796/10.

(110109538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Exmar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.901.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096797/11.

(110109801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

AMS Systems PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 151.080.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 03 mai 2011

Les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Mark GILLIES, né le 09/09/1959 à Sydney (Australie) résidant au 6 rue Naiheischen à L-2633 Senningerberg (Luxembourg); Christophe THEBAULT, né le 25/10/1973 à Thionville (France), résidant au 33 rue de Cantevanne à F-57330 Kanfen (France); Roger SIETZEN, né le 16/10/1932 à Luxembourg, résidant au 41 rue du Golf à L-1638 Senningerberg (Luxembourg); William O'SHEA, né le 27/01/1963 à Kentish Town (Royaume-Uni), résidant au 38B route de Trèves à L-6993 Grevenmacher (Luxembourg) sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
AMS SYSTEMS PSF S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011097204/19.

(110109233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Ecoculture, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 147.015.

—
Auszug Außerordentliche Gesellschaftversammlung vom 06 Juli 2011.

Beschluss

Die Gesellschafter der ECOCULTURE S.e.n.c.s. beschließen Art.7 Paragraph1 des Gesellschaftsvertrages wie folgt umzuändern:

1. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des laufenden Jahres.

Für gleichlautenden en Auszug
Gezeichnet ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011096799/14.

(110109763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ecotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.186.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
ECOTRADE S.A.

Référence de publication: 2011096800/14.

(110110182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Elektra Finanzierung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 41.610.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011096801/11.
(110109904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

LDK Solar Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.663.

Extract of the resolution taken by the sole Shareholder on June 27th, 2011

- Mrs. Antonella GRAZIANO resigned from her mandate of Category B Director with effect as at June 27th, 2011.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait de la résolution prise par l'Actionnaire unique en date du 27 juin 2011

- Madame Antonella GRAZIANO a démissionné de son mandat d'Administrateur de catégorie B à compter du 27 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011096972/15.
(110109120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

DH O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.555.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 123.613 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed), being the Sole Shareholder of "DH O S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140.555, incorporated on 21st July 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2034 dated 21st August 2008.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 13rd January 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 1110 dated 25th May 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred thousand (500,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) (i) Increase of the issued share capital of the Company from five hundred thousand Euro (€ 500,000) to seventy-seven million ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 77,096,455) by the issue of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five (76,596,455) new class CG shares (the "Class CG Shares") each with a nominal value of one Euro (€1) to the Sole Shareholder for a total issue price of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 76,596,455) by the conversion of a total of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five (76,596,455) convertible preferred equity certificates at a ratio of one to one; subscription to and payment of such Class CG Shares to be issued within the capital increase; allocation of an amount equal to the nominal value of the Class CG Shares to the share capital account of the Company;

(ii) Increase of the issued share capital of the Company from seventy-seven million ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 77,096,455) to eighty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 81,356,639) by the issue of four million two hundred sixty thousand one hundred eighty-four (4,260,184) new Class CG Shares each with a nominal value of one Euro (€ 1) to Brumby Partners Limited, a company incorporated under the laws

of Labuan F.T., Malaysia, whose principal place of business is at Brumby House, Jalan Bahasa, PO Pox 80148, 87011, Federal Territory Labuan and registered with number LL03695 (“Brumby Partners”) and Equity Trust (Singapore) Ltd (as trustee of the St Andrew Street Unit Trust), a company, incorporated under the laws of Singapore, whose principal place of business is at 30, Robinson Road, #11-01 Robinson Towers, Singapore 048546, and with registration number 198700129C (“ET Singapore”, together with Brumby Partners, “ET Management” or the “Subscribers”), for a total issue price of four million two hundred sixty thousand one hundred eighty-four Euro (€ 4,260,184); subscription to and payment of the new Class CG Shares by ET Management by way of contribution in kind (the “Contribution in Kind”) consisting of shares held in DH O Alpha Lux S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140.557 (the “Alpha Shares”) as set forth in the table below; acknowledgment of the report by the board of managers of the Company on the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the new issued shares to the share capital account of the Company;

Name of Subscriber	Number of Alpha Shares contributed	Number of Class CG Shares issued	Issue Price (Euro)
Equity Trust (Singapore) Limited (as trustee of the St Andrew Street Unit Trust)	1,737,279	1,737,279	1,737,279
Brumby Partners Limited	2,522,905	2,522,905	2,522,905
TOTAL	4,260,184	4,260,184	4,260,184

(B) Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of sixty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 61,356,639) so as to bring it from its amount of eighty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 81,356,639) to twenty million Euro (€ 20,000,000) by the cancellation of sixty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine (61,356,639) Class CG Shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each held by the Sole Shareholder; allocation of an amount of sixty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 61,356,639) of the amount of the reduction of the share capital of the Company to the share premium.

(C) Reclassification of all the nineteen million seven hundred fifty thousand (19,750,000) Class CG Shares and all the two hundred fifty thousand (250,000) Class I Shares in issue in the Company into twenty million (20,000,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1).

(D) Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to take into account the resolutions above so as to read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty million Euro (€ 20,000,000) represented by twenty million (20,000,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

(i) The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from five hundred thousand Euro (€ 500,000) to seventy-seven million ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 77,096,455) by the issue of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five (76,596,455) Class CG Shares each with nominal value of one Euro (€ 1) to the Sole Shareholder for a total issue price of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 76,596,455) by the conversion of a total of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five (76,596,455) convertible preferred equity certificates at a ratio of one to one.

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed to new Class CG Shares so issued and fully paid such new Class CG Shares.

The total issue price amounting to seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 76,596,455) has been fully paid up by the conversion of a total of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five (76,596,455) convertible preferred equity certificates at a ratio of one to one for a total aggregate amount of seventy-six million five hundred ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 76,596,455).

Evidence of the conversion was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new Class CG Shares so issued to the share capital account of the Company.

(ii) The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from seventy-seven million ninety-six thousand four hundred fifty-five Euro (€ 77,096,455) to eighty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 81,356,639) by the issue of four million two hundred sixty thousand one hundred eighty-four (4,260,184) new Class CG Shares each with a nominal value of one Euro (€ 1) to ET Management, for a total issue price of four million two hundred sixty thousand one hundred eighty-four Euro (€ 4,260,184).

Thereupon, ET Management subscribed to new Class CG Shares so issued and fully paid up by way of Contribution in Kind as set forth in the agenda.

The total issue price amounting to four million two hundred sixty thousand one hundred eighty-four Euro (€ 4,260,184) has been fully paid up by way of Contribution in Kind consisting in four million two hundred sixty thousand one hundred eighty-four (4,260,184) Alpha Shares each with a nominal value of one Euro (€ 1) held in DHO Alpha.

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 28th June 2011 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with the deed) and the conclusion of which reads as follows:

“The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscribers in consideration for the issue of 4,260,184 New Class CG Ordinary Shares in the Company with nominal value of € 1 each, is equal to an aggregate total amount of € 4,260,184 which corresponds at least to the nominal value of the New Class CG Ordinary Shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 4,260,184 New Class CG Ordinary Shares and allocate an amount of € 4,260,184 to the share capital.”

The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind.

Evidence of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of that Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new issued Class CG Shares to the share capital account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of sixty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 61,356,639) so as to bring it from its amount of eighty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 81,356,639) to twenty million Euro (€ 20,000,000) by the cancellation of sixty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine (61,356,639) Class CG Shares with a nominal value of one Euro (€ 1) held by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of sixty-one million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-nine Euro (€ 61,356,639) of the amount of the reduction of the share capital of the Company to the share premium.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify all the nineteen million seven hundred fifty thousand (19,750,000) Class CG Shares and all the two hundred fifty thousand (250,000) Class I Shares in issue in the Company into twenty million (20,000,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci), étant l'Associé Unique de DH O S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 140.555, constituée le 21 juillet 2008 suivant acte reçu du notaire Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2034 en date du 21 août 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 janvier 2011 suivant acte reçu du notaire Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 1110, daté du 25 mai 2011.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les cinq cent mille (500.000) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) (i) Augmentation du capital social émis de la Société de cinq cent mille euros (€ 500.000) à soixante-dix-sept millions quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 77.096.455) par l'émission de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq (76.596.455) nouvelles parts sociales de classe CG (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe CG»), ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, à l'Associé Unique pour un prix total d'émission de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 76.596.455) par la conversion d'un total de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq (76.596.455) convertible preferred equity certificates (certificats de capitaux préférentiels convertibles) au ratio d'un pour un; souscription à, et libération desdites Parts Sociales de Classe CG devant être émises dans le cadre de l'augmentation de capital; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe CG au compte du capital social de la Société;

(ii) Augmentation du capital social émis de la Société de soixante-dix-sept millions quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 77.096.455) à quatre-vingt-un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 81.356.639) par l'émission de quatre millions deux cent soixante mille cent quatre-vingt-quatre (4.260.184) Parts Sociales de Classe CG d'une valeur nominale d'un euro (€ 1), à Brumby Partners Limited, une société constituée selon les lois de Labuan F.T., Malaisie, dont le centre d'activité est à Brumby House, Jalan Bahasa, PO Pox 80148, 87011, territoire fédéral de Labuan et immatriculée sous le numéro LL03695 («Brumby Partners») et Equity Trust (Singapour) Ltd (en tant que trustee de St Andrew Street Unit Trust), une société, constituée selon les lois de Singapour, dont le centre d'activité est au 30, Robinson Road, #11-01 Robinson Towers, Singapore 048546, et immatriculée sous le numéro 198700129C («ET Singapore», ensemble avec Brumby Partners, «ET Management» ou les «Souscripteurs»), pour un prix total d'émission de quatre millions deux cent soixante mille cent quatre-vingt-quatre euros (€4.260.184); souscription à et paiement des nouvelles Parts Sociales de Classe CG par ET Management par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en des parts sociales détenues dans DH O Alpha Lux S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.557 (les «Parts Sociales Alpha») tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous; prise de connaissance du rapport sur l'Apport en Nature par le conseil de gérance de la Société et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises au compte du capital social de la Société.

Nom du Souscripteur	Nombre de Parts Sociales Alpha contribuées	Nombre de Parts Sociales de Classe CG émises	Prix d'émission (en euros)
Equity Trust (Singapour) Limited (en tant que trustee de St Andrew Street Unit Trust)	1.737.279	1.737.279	1.737.279
Brumby Partners Limited	2.522.905	2.522.905	2.522.905
TOTAL	4.260.184	4.260.184	4.260.184

(B) Réduction du capital social émis de la Société par un montant de soixante et un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 61.356.639), de sorte à le porter de son montant de quatre-vingt-un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 81.356.639) à vingt millions d'euros (€ 20.000.000) par l'annulation de soixante et un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf (61.356.639) Parts Sociales de Classe CG ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, détenues par l'Associé Unique; allocation d'un montant de soixante et un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 61.356.639) du montant de la réduction du capital social de la Société à la prime d'émission.

(C) Reclassement de toutes les dix-neuf millions sept cent cinquante mille (19.750.000) Parts Sociales de Classe CG et de toutes les deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe I émises dans la Société en vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

(D) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessous afin qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt millions d'euros (€ 20.000.000) représenté par vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

(i) L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cinq cent mille euros (€ 500.000) à soixante-dix-sept millions quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 77.096.455) par l'émission de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq (76.596.455) Parts Sociales de Classe CG ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune, à l'Associé Unique pour un prix total d'émission de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 76.596.455) par la conversion d'un total de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq (76.596.455) convertible preferred equity certificates (certificats de capitaux préférentiels convertibles) au ratio d'un pour un.

En conséquence, l'Associé Unique a souscrit aux nouvelles Parts Sociales de Classe CG ainsi émises et a entièrement libéré lesdites nouvelles Parts Sociales de Classe CG.

Le prix total d'émission s'élevant à soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 76.596.455) a été entièrement libéré par la conversion de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq (76.596.455) convertible preferred equity certificates (certificats de capitaux préférentiels convertibles) au ratio d'un pour un pour un montant total de soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 76.596.455).

Preuve de la conversion a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des nouvelles Parts Sociales de Classe CG ainsi émises au compte du capital social de la Société.

(ii) L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de soixante-dix-sept millions quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 77.096.455) à quatre-vingt-un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 81.356.639) par l'émission de quatre millions deux cent soixante mille cent quatre-vingt-quatre (4.260.184) nouvelles Parts Sociales de Classe CG d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune, à ET Mangement, pour un prix total d'émission de quatre millions deux cent soixante mille cent quatre-vingt-quatre euros (€ 4.260.184).

En conséquence, ET Mangement a souscrit aux nouvelles Parts Sociales de Classe CG ainsi émises et les a entièrement libérées par un Apport en Nature tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Le prix total d'émission s'élevant à quatre millions deux cent soixante mille cent quatre-vingt-quatre euros (€ 4.260.184) a été entièrement libéré par un Apport en Nature consistant en quatre millions deux cent soixante mille cent quatre-vingt-quatre (4.260.184) Parts Sociales Alpha chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) détenues dans DHO Alpha.

L'Associé Unique a pris connaissance de la valeur de l'Apport en nature tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 28 juin 2011 (lequel rapport sera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci) et dont la conclusion à la teneur suivante:

«The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscribers in consideration for the issue of 4,260,184 New Class CG Ordinary Shares in the Company with nominal value of € 1 each, is equal to an aggregate total amount of € 4,260,184 which corresponds at least to the nominal value of the New Class CG Ordinary Shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 4,260,184 New Class CG Ordinary Shares and allocate an amount of € 4,260,184 to the share capital.»

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature.

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert à la Société dudit Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des nouvelles Parts Sociales de Classe CG au compte du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de soixante et un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 61.356.639) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 81.356.639) à vingt millions d'euros (€ 20.000.000) par l'annulation de soixante et un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf (61.356.639) Parts Sociales de Classe CG d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune, détenues par l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de soixante et un millions trois cent cinquante-six mille six cent trente-neuf euros (€ 61.356.639) du montant de la réduction du capital social de la société à la prime d'émission.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclasser toutes les dix-neuf millions sept cent cinquante mille (19.750.000) Parts Sociales de Classe CG et es deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe I émises dans la Société en vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8311. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089054/280.

(110100713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Elgon, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 141.456.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096802/9.

(110110396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Rosetown S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R.C.S. Luxembourg B 110.142.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 30 juin 2011

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Madame

Samar J.AL-MAS née le 06/05/1983 à Bagdad (Irak) résidant à Bytc.1, Havlickova 6, Prague 1, 11 000 (République Tchèque), Monsieur Salar ZAHED né le 14/08/1970 à Prague (République Tchèque), résidant au 43 DC, Gloucester Avenue, Primerose Hill, GB-NW1 7BG London (Royaume-Uni) et Madame Yvonne HOEKSEMA née le 20/11/1969 à Loppersum (Pays-Bas) et résidant à Fagelstraat 34, NL-6524 CE Nijmegen, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ROSETOWN S.A.

Signature

Un mandataires

Référence de publication: 2011097296/21.

(110109239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Eliot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.672.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

ELIOT INVEST S.A.

Référence de publication: 2011096803/14.

(110110181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**AML Real Estate S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AML Consulting S. à r.l.).**

Siège social: L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.
R.C.S. Luxembourg B 124.230.

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

1.- Monsieur Michel Levy, agent immobilier, né à Metz (France), le 22 février 1953, demeurant à L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.

2.- Madame Claudine Weber, agent immobilier, épouse de Monsieur Michel Levy, née à Metz (France), le 12 décembre 1956, demeurant à L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.

3.- Monsieur Thomas Levy, responsable marketing, né à Metz (France), le 26 septembre 1982, demeurant à F75017 Paris, 20, rue Guillaume Tell, ici représenté par Monsieur Michel Levy, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

4.- Monsieur Alexandre Levy, analyste, né à Woippy (France), le 7 octobre 1984, demeurant à 399936 Singapore, 34, Dakota Crescent # 18-03, ici représenté par Monsieur Michel Levy, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée AML Consulting S. à r.l., avec siège social à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 124.230,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 janvier 2007, publié Mémorial C numéro 619 du 16 avril 2007,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Michel Levy, prénommé, vingt parts sociales	20
2.- Madame Claudine Weber, prénommée, quarante parts sociales	40
3.- Monsieur Thomas Levy, prénommé, vingt parts sociales	20
4.- Monsieur Alexandre Levy, prénommé, vingt parts sociales	20
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- la dénomination de la société est modifiée en AML REAL ESTATE S. à r.l.

Suite à cette décision, l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: AML REAL ESTATE S. à r.l.

2.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach à L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Levy, Weber, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011100805/48.

(110115432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

REIM EuroCore 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 8.490.360,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.089.

géré par son associé commandité

REIM EuroCore Management Compagny Sàrl

Société à responsabilité limitée

Adresse siège social : 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B-117665

(Le "Gérant Commandité")

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le mardi 28 juin 2011

L'Assemblée des Actionnaires décide de renouveler le mandat de MAZARS S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31.12.2011.

L'Assemblée des Actionnaires décide de renouveler les mandats de Monsieur Alessandro DI CINO et de Madame Agnès ISCARD aux postes de membres du Conseil de Surveillance et décide de nommer Madame Sophie Baillet, née le 02.09.1971 à Saint Quentin (France), résidant professionnellement au 167 Quai de Stalingrad 92130 Issy Les Moulineaux, France, au poste de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Mme Christine SALMON.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2011101682/27.

(110114917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Elitis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 139.551.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096804/9.

(110109649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Elke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096805/10.

(110109830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Elna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 54.785.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

ELNA S.A.

Référence de publication: 2011096806/14.

(110110180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Sales Business Materials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.545.

—
Cession de parts

A la date du 15 avril 2011, les cessions de parts suivantes sont intervenues:

- Madame Jacqueline Leboutte a cédé 80 parts sociales à Monsieur Yves Cornerotte,
- Monsieur Moritz Lemaire a cédé 160 parts sociales à Monsieur Pascal François et 80 parts sociales à Monsieur Yves Cornerotte.

Suite à ces cessions, la répartition des parts au sein de la société est la suivante:

- Moritz Lemaire	80 parts sociales
- Anne de Neuville	400 parts sociales
- Pascal François	160 parts sociales
- Yves Cornerotte	160 parts sociales
	<u>800 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011097301/21.

(110109327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.940.

—
STATUTES

Extract of the articles of incorporation

1. Shareholders. Gilles Jacquet, companies manager, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, unlimited shareholder;

Gerben Willems, companies manager, residing at Ferdinand Bollaan 16, 1412 HR Naarden, The Netherlands, limited shareholder; and

Walter Ten Hoor, companies manager, residing at Heinezeestraat 19-1, 1071 SL Amsterdam, The Netherlands, limited shareholder.

2. Name of the Company. The name of the Company is "Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S."

3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the administration, the management, control and development of all or part of financial assets owned by individuals, in the sole interest of these individuals and with the exclusion of any commercial activity. Specifically, the Company shall manage its holding of Isis II S.à r.l. - SPF (the "SPF"), a private limited liability company duly incorporated in Luxembourg and submitted to the regime of familial assets

management companies, wholly held by the Company, composed of ordinary and preferential shares issued by the SPF (such ordinary shares, "SPF Ordinary Shares" and such preferential shares, "SPF Preferential Shares"), through which an indirect investment into a portfolio of first lien mortgage, personal and revolving loans from DSB Bank N.V. (in bankruptcy) governed by German law has been made.

In addition, the Company may also carry out any such transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

4. Registered office. The registered office of the Company is fixed at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5. Manager, Management. The Company will be administered by Gilles Jacquet, companies manager, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who shall be chosen among the unlimited shareholders.

The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders at a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The managers need not be shareholders. At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders may remove and replace any manager at a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives and in compliance with the terms of this article.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/her/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6. Share capital. The issued share capital is fixed at EUR 12,500.01 (twelve thousand five hundred Euros one Euro cent) represented by 1,250,001 (one million two hundred fifty thousand and one) issued shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, divided into 1 (one) unlimited share and 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) limited shares consisting of 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class A shares.

Gilles Jacquet has subscribed to 1 (one) unlimited share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) and fully paid-up through a contribution in cash amounting to EUR 0.01 (one Euro cent);

Gerben Willems has subscribed to 625,000 (six hundred twenty-five thousand) limited class A shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and fully paid-up through a contribution in cash amounting to EUR 6,250 (six thousand two hundred fifty Euros); and

Walter Ten Hoor has subscribed to 625,000 (six hundred twenty-five thousand) limited class A shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and fully paid-up through a contribution in cash amounting to EUR 6,250 (six thousand two hundred fifty Euros).

7. Shareholders, unlimited and Limited liability. Subject to Articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are only liable up to the amount of their capital

8. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any shareholder or manager.

The dissolution of the Company will require the consent of the unlimited shareholder and the majority consent of the limited shareholders of the Company.

STATUTS

Extrait des statuts de la société

1. Associés. Gilles Jacquet, gérant de sociétés, ayant son adresse professionnelle sise au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gerben Willems, gérant de sociétés, demeurant à Ferdinand Bollaan 16, 1412 HR Naarden, Pays-Bas; et

Walter Ten Hoor, gérant de sociétés, demeurant à Heinzestraat 19-1, 1071 SL Amsterdam, Pays-Bas.

2. Nom de la Société. La raison sociale de la Société est "Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S."

3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de tout ou partie des actifs financiers détenus par des particuliers, dans l'unique intérêt de ces personnes et à l'exclusion de toute activité commerciale. Plus particulièrement, la Société a pour objet la gestion de sa participation dans la société Isis II S.à rl - SPF (la "SPF"), une société à responsabilité limitée dûment constituée selon le droit luxembourgeois et soumise au régime des sociétés de gestion de patrimoine familial, entièrement détenue par la Société, composée de parts sociales ordinaires et préférentielles émises par la SPF (ces parts sociales ordinaires étant désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires SPF" et ces parts sociales préférentielles étant désignées comme les "Parts Sociales Préférentielles SPF"), par le biais de laquelle un investissement indirect dans un portefeuille de créances hypothécaires de premier rang de tout type (First Lien Mortgage), de prêts personnels et renouvelables accordés par DSB Bank NV (en faillite) régis par le droit allemand, a été réalisé.

En outre, la Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Gérant, Gérance. La Société est gérée par Gilles Jacquet, gérant des sociétés, ayant son adresse professionnelle sise au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui est choisi parmi les associés commandités.

La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés. A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés pourra révoquer ou remplacer tout gérant à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société, incluant le vote favorable de tous les associés commandités.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être nommé gérant de la Société.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ressortissent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de leur mandat.

Aucun gérant ne contracte d'obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions relativement à ses engagements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est uniquement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement prises par la majorité des membres présents ou représentés.

Les convocations aux réunions du conseil de gérance devront être données à tous les gérants au moins 1 (un) jour avant la date de ladite réunion sauf en cas d'urgence, dont la nature doit être indiquée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des actions à entreprendre.

Les convocations peuvent être adressées aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues aux dates, heures et lieux précisés par résolution du conseil de gérance précédemment adoptée.

Dans l'hypothèse où il y aurait plusieurs gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si deux gérants sont présents.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera valide à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé(e) par le président ou deux gérants.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer au même moment.

6. Capital social. Le capital social est fixé à 12.500,01 EUR (douze mille cinq cent euros et un cent) représenté par 1.250.001 (un million deux cent cinquante mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) chacune, divisées en 1 (une) part sociale de commandité et 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de commanditaire consistant en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de catégorie A.

Gilles Jacquet a souscrit à 1 (une) Part Sociale de Commandité, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) et entièrement libérée par apport en numéraire d'un montant de 0.01 EUR (un cent);

Gerben Willems a souscrit à 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales de commanditaire de catégorie A, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) chacune et entièrement libérées par apport en numéraire d'un montant de 6.250 EUR (six mille deux cent cinquante euros); et

Walter Ten Hoor a souscrit à 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales de commanditaire de catégorie A, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) chacune et entièrement libérées par apport en numéraire d'un montant de 6.250 EUR (six mille deux cent cinquante euros).

7. Associés, Responsabilité illimitée et Limitée. Conformément aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont responsables à concurrence de leurs apports.

8. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

La mort, la suspension des droits civils, la liquidation, la faillite ou la déconfiture de tout associé ou gérant ne mettent pas fin à la Société.

La dissolution de la Société nécessitera le consentement de l'associé commandité et celui de la majorité des associés commanditaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour la Société

Estelle N'zoungou

Référence de publication: 2011097896/202.

(110108932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011096808/12.

(110109775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Eric Coiffure Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 22, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 120.769.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096812/10.

(110110316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Esaf International Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT

Signatures

Référence de publication: 2011096815/11.

(110110149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 22 octobre 2010:

L'Assemblée Générale décide de nommer, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le 29 avril 2011:

- Monsieur Andrea Toschi né le 20 mai 1961 à Rome - Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 8/10, Via Lepetit, I-20124 Milan - Italie;

- Monsieur Daniele Muneroni, né le 18 septembre 1974 à Civitavecchia - Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 24 Foro Buonaparte, I-20121 Milan - Italie.

En conséquence, cette nomination a augmenté le nombre d'Administrateurs de quatre à cinq.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011097324/21.

(110110069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011096816/11.

(110109800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Eti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096818/9.

(110110271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Investments Associates (E.I.A.) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011096823/12.

(110109922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Olympos Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.739.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 avril 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Constantin PAPADIMITRIOU, Théodore LANARAS et de COSAFIN S.A., Président, dont le siège social est situé 1, rue Joseph Hackin, Luxembourg (représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, Luxembourg).
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer JALYNE SA dont le siège social est situé 1, rue Joseph Hackin, Luxembourg RCS B 158952 (représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin Luxembourg) en remplacement de FIDUPAR représentée par Noël DIDIER.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de The Clover SA 8, rue Haute, L-4963 Clemency inscrite au Registre de Commerce des Société B 149.293.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011101661/22.

(110115129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 84.265.132,80.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of June, before us Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 999 on 13 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.022 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed received by the undersigned notary on thus day, not yet published.

The meeting was declared open at 3.10 p.m. by Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Marc Frantz, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Remy Bonneau, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred thirteen thousand six hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 613,636.36) so as to raise it from its present amount of eighty-three million six hundred fifty-one thousand four hundred ninety-six euro and forty-four euro cent (EUR 83,651,496.44) to eighty-four million two hundred sixty-five thousand one hundred thirty-two euro and eighty euro cent (EUR 84,265,132.80).

2 To issue sixty-one million three hundred sixty-three thousand six hundred thirty-six (61,363,636) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares, having each a nominal value of one cent (EUR 0.01).

3 To accept subscription for these sixty-one million three hundred sixty-three thousand six hundred thirty-six (61,363,636) newly issued ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of six hundred thirteen thousand six hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 613,636.36) by LuxGEO Parent S.à r.l. and to accept payment in full for such newly issued ordinary shares and share premium by a contribution in kind consisting of receivables.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred thirteen thousand six hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 613,636.36) so as to raise it from its present amount of eighty-three million six hundred fifty-one thousand four hundred ninety-six euro and forty-four euro cent (EUR 83,651,496.44) to eighty-four million two hundred sixty-five thousand one hundred thirty-two euro and eighty euro cent (EUR 84,265,132.80).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue sixty-one million three hundred sixty-three thousand six hundred thirty-six (61,363,636) new ordinary shares, having each a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Subscription - Payment

Thereupon appeared LuxGEO Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred sixteen million four hundred eighty-eight thousand seventy-five euro and seventy-two euro cent (EUR 116,488,075.72), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.036 (the "Subscriber"), represented by Nicolas Gauzès, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for sixty-one million three hundred sixty-three thousand six hundred thirty-six (61,363,636) new ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of six hundred thirteen thousand six hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 613,636.36) and to fully pay the nominal value for such newly issued ordinary shares and the share premium thereof, by a contribution in kind consisting of receivables (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of one million two hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-two euro and seventy-two cents (EUR 1,227,272.72) corresponding to the nominal value of sixty-one million three hundred sixty-three thousand six hundred thirty-six (61,363,636) new ordinary shares subscribed in an aggregate amount of six hundred thirteen thousand six hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 613,636.36) and to the share premium in an aggregate amount of six hundred thirteen thousand six hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 613,636.36) paid up for such new ordinary shares.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by PKF ABAX Audit, réviseur d'entreprises agréé and signed by Luc Brucher on 30 June 2011 of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our audit, nothing has come to our attention which can suggest that the global value of the contribution does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued as consideration for the contribution including the share premium."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions as well as the Contribution and to allot the new shares to the Subscriber according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at eighty-four million two hundred sixty-five thousand one hundred thirty-two euro and eighty euro cent (EUR 84,265,132.80) divided into

5.1.1 eight billion four hundred twenty-six million five hundred thirteen thousand two hundred seventy-nine (8,426,513,279) ordinary shares ("Ordinary Shares"), and

5.1.2 one (1) unlimited share or action de commandite ("Unlimited Share")

with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.20 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant nous Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Geo Travel Finance S.C.A. une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 999 en date du 13 mai 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date de ce jour, non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Marc Frantz, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Remy Bonneau, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent treize mille six cent trente-six euros et trente-six cents (EUR 613.636,36) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-trois millions six cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et quarante-quatre centimes d'euro (EUR 83.651.496,44) à quatre-vingt-quatre millions deux cent soixante-cinq mille cent trente-deux euros et quatre-vingts centimes d'euro (EUR 84.265.132,80).

2 Émission de soixante et un millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (61.363.636) actions ordinaires nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription par LuxGEO Parent S.à r.l. de ces soixante et un millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (61.363.636) nouvelles actions ordinaires émises, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent treize mille six cent trente-six euros et trente-six cents (EUR 613.636,36) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions émises et de la prime d'émission par un apport en nature sous la forme de créances.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions susmentionnées.

5 Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été

signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent treize mille six cent trente-six euros et trente-six cents (EUR 613.636,36) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-trois millions six cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et quarante-quatre centimes d'euro (EUR 83.651.496,44) à quatre-vingt-quatre millions deux cent soixante-cinq mille cent trente-deux euros et quatre-vingts centimes d'euro (EUR 84.265.132,80).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre soixante et un millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (61.363.636) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu LuxGEO Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent seize millions quatre cent quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros et soixante-douze centimes d'euro (EUR 116.488.075,72), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Nicolas Gauzès, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire soixante et un millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (61.363.636) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent treize mille six cent trente-six euros et trente-six cents (EUR 613.636,36) et libérer intégralement ces actions ordinaires souscrites par un apport en nature consistant en et libérer intégralement ces actions souscrites par un apport en nature consistant en créances (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total d'un million deux cent vingt-sept mille deux cent soixante-douze euros et soixante-douze cents (EUR 1.227.272,72) correspondant à la valeur nominale des soixante et un millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (61.363.636) nouvelles actions ordinaires émises souscrites d'un montant total de six cent treize mille six cent trente-six euros et trente-six cents (EUR 613.636,36) et à la prime d'émission d'un montant total de six cent treize mille six cent trente-six euros et trente-six cents (EUR 613.636,36) libéré sur ces nouvelles actions ordinaires.

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par PKF ABAX Audit, réviseur d'entreprises, signé par Luc Brucher le 30 juin 2011, à Luxembourg, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit Apport et d'émettre les nouvelles actions conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-quatre millions deux cent soixante-cinq mille cent trente-deux euros et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 84.265.132,80) représenté par:

5.1.1 huit milliards quatre cent vingt-six millions cinq cent treize mille deux cent soixante-dix-neuf (8.426.513.279) actions ordinaires («Actions Ordinaires»); et

5.1.2 une (1) action de commandité («Action de Commandité»),

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après désignées les «Actions»).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, M. FRANTZ, R. BONNEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. LAC/2011/30322. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096863/222.

(110109937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Investments Associates (E.I.A.) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.165.

—
Veuillez noter que Monsieur Pol François LAMBERT, administrateur et président du conseil d'administration, réside désormais à CH-1180 Role (Suisse), 3, rue du Port.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011096824/14.

(110109939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Plast Research & Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 150.523.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096825/10.

(110110276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Eurowest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 73.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096826/10.

(110110385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Yeto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 51.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 2011

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs

Maître Bernard Felten, avocat, né le 18 septembre 1964 Schaerbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2 rue Jean-Pierre Brasseur,

Monsieur Frédéric Collot, comptable, né le 2 juillet 1974 à Arlon, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur.

Monsieur Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers-La Loue (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 113 route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire la société CD-GEST SARL ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B0065174.

Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011097878/20.

(110110506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Eurowest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 73.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096827/10.

(110110386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 58.158.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 5 juillet 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2012, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2012:

- Ernst & Young, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011100996/24.

(110115279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Evagoras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.479.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096828/10.

(110109842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Evento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.766.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096829/10.

(110109787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Kenia - Hëllef - Letzebuerg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1647 Luxembourg, 35, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg F 8.788.

STATUTEN

Durch Beschluss der Generalversammlung vom 01.07.2011 ist gemäß Artikel 7 der Statuten, zwischen den folgenden natürlichen und juristischen Personen,

1. SCHEID Jeannot, Rentner, 35 Rue du Grünewald L-1647 LUXEMBURG

2. SCHALTZ Viviane, Privatbeamte, Am Nussbaum 15, D-54453 NITTELE

3. SCHUMACHER Conny, Staatsbeamte, 7, Rue Neuve L-4468 BELVAUX

und all denen, die hinzukommen der Verein ohne Gewinnzweck „Kenia-Hëllef Letzebuerg“ gegründet worden. Der Verein unterliegt den Statuten, wie auch dem umgeänderten Gesetz vom 21. April 1928 über Gesellschaften und Stiftungen ohne Gewinnzweck.

Name, Sitz, Tätigkeit und Dauer

Art. 1. Der Verein führt den Namen Kenia - Hëllef - Letzebuerg A.s.b.l. und hat seinen Sitz in Luxemburg, mit der Geschäftsadresse, 35, rue du Grünewald, L-1647 Luxembourg.

Art. 2. Die Tätigkeit des Vereins erstreckt sich auf das Großherzogtum Luxemburg und im Rahmen des Vereinszweckes auf Kenia. Der Verein wird durch seine Tätigkeit in erster Linie die Arbeit der „Kenia Hilfe Köln e.V.“ in Köln (Deutschland) unterstützen, mit gezielter Förderung von Entwicklungshilfeprojekten in Kenia. Die Bildung von Zweigvereinen ist nicht beabsichtigt.

Art. 3. Die Dauer des Vereins ist unbeschränkt.

Zweck

Art. 4. Der Verein verfolgt ausschließlich und unmittelbar gemeinnützige und mildtätige Zwecke. Zweck des Vereins ist die Förderung von Kindern und Heranwachsenden in Afrika, insbesondere in Kenia. Der Zweck soll verwirklicht werden durch finanzielle Hilfe, Krankentransporte und Anschaffung von Lebensmitteln. Weiterhin wird bei der Beschaffung der vorgeschriebenen Schulkleidung, Neu- und Ausbau von Kindergärten, Wohnheimen und deren Ausstattung Hilfe

geleistet. Die notwendigen Materialien und Lebenshilfe sollen vor Ort angeschafft und unmittelbar an die Bedürftigen weitergegeben werden.

Hierzu werden besonders Maßnahmen zur Unterstützung mittellosen Kinder - ohne Unterschied von Geschlecht und Religion - und ihres unmittelbaren sozialen und regionalen Umfeldes im Rahmen einer ganzheitlichen Entwicklungshilfe erfolgen.

Vorrangiges Ziel des Vereins ist es; Spendengelder und Patenschaften zu gewinnen, um das wohltätige Werk sowie bestehende Projekte der „Kenia Hilfe Köln e.V.“ aktiv zu unterstützen. Langfristig werden eigene konkrete Entwicklungshilfeprojekte für mittellose Kinder in Kenia in Zusammenarbeit mit der „Kenia Hilfe Köln e.V.“ angestrebt.. Dabei kann eine eigenständige Mittelverwendung für Projekte im Sinne des Vereinszwecks erfolgen.

Mittel

Art. 5. Der Vereinszweck soll erreicht werden durch:

- Informationsmaterial, Rundbriefe, Öffentlichkeitsarbeit, Presse, Werbeaktionen und Spendenaufrufe.
- Veranstaltungen und Vorträge über die entwicklungsbezogene Arbeit der Kenia-Hilfe durch Referate in der Öffentlichkeit, in Gemeinden, Schulen und anderen Institutionen.
- Kontakte mit privaten Unternehmen und öffentliche Einrichtungen.
- Zusammenarbeit mit Partnerorganisationen der Kenia-Hilfe, wie zum Beispiel die Errichtung und das Betreiben von geeigneten Einrichtungen und Programmen für die Versorgung, Ausbildung und Erziehung mittelloser Kinder (Schulen, Kindergaststätten, Berufsausbildungseinrichtungen, Straßenkinderprojekt und andere). Kooperation mit der Kenia-Hilfe Köln sowie die Zusammenarbeit mit anderen karitativen Einrichtungen und Freundeskreisen innerhalb von Luxemburg und der Großregion.

Art. 6. Die erforderlichen materiellen Mittel zur Erfüllung des Vereinszwecks werden aufgebracht durch Mitgliedsbeiträge, Erträge aus vom Verein durchgeführten Veranstaltungen sowie freiwillige Zuwendungen jeder Art wie Spenden, Schenkungen, Erbschaften, Subventionen usw.

Die Organisation verpflichtet sich zu dem Prinzip der „Lauterkeit in der Werbung“; Text- und Bildmaterial sind wahrheitsgemäß zu verwenden und müssen den jeweils beschriebenen Tatsachen entsprechen. Sachverhalte werden umfassend und nicht irreführend dargestellt. Die Grenzen von Sittlichkeit und Anstand werden gewahrt.

Bildung und Erneuerung des Vereins

Art. 7. Die Bildung des Vereins geschieht in der konstituierenden Generalversammlung durch die aktiven Mitglieder des Vereins; seine Erweiterung erfolgt durch die Aufnahme von neuen Vereinsmitgliedern nach den Bestimmungen der Statuten.

Mitgliedschaft

Art. 8. Die Anzahl der Mitglieder ist unbeschränkt, muss aber mindestens 3 Mitglieder betragen. Die Mitgliedschaft steht jedem offen der das 18. Lebensjahr vollendet hat.

Art. 9. Mitglieder des Vereins können nach Maßgabe dieser Statuten natürliche, juristische Personen und rechtsfähige Personengesellschaften werden, die den Zweck und die Arbeit des Vereins bejahen und unterstützen. Die Mitglieder des Vereins sind aufgefordert, die Interessen des Vereins nach besten Kräften zu fördern und alles zu unterlassen, was dem Ansehen und dem Zweck des Vereins Schaden bereiten könnte. Alle Mitglieder sind verpflichtet, die Vereinsstatuten und Beschlüsse der Vereinsorgane zu beachten. Sie sind berechtigt, an allen Veranstaltungen des Vereins teilzunehmen. Sie gliedern sich in ordentliche Mitglieder und Ehrenmitglieder.

Art. 10. Ordentliche Mitglieder sind natürliche oder juristische Personen und als solche tätige Mitglieder, die in der Generalversammlung sowohl Stimmrecht als auch aktives und passives Wahlrecht besitzen. Darüber hinaus wird ein von der Generalversammlung festzusetzender jährlicher Beitrag erhoben wobei ein maximaler Beitrag von 60,-€ nicht überschritten werden darf.

Der Antrag auf Aufnahme eines ordentlichen Mitgliedes des Verein muss schriftlich gestellt werden. Über die Annahme oder Ablehnung eines Aufnahmeantrages entscheidet der Vorstand und teilt diese Entscheidung bei der nächsten Generalversammlung den Mitgliedern mit.

Art. 11. Die Ernennung zum Ehrenmitglied erfolgt auf Vorschlag des Vorstandes durch die Generalversammlung. Ehrenmitglieder können auf Antrag des Vorstandes und auf Beschluss der Generalversammlung Stimmrecht sowie aktives und passives Wahlrecht in der Generalversammlung haben.

Art. 12. Jede Mitgliedschaft wird beendet durch Tod, freiwilligen Austritt oder Ausschluss, bei juristischen Personen und rechtsfähigen Personengesellschaften auch durch Verlust der Rechtspersönlichkeit. Der Austritt erfolgt durch schriftliche Erklärung und wird mit dem Ende des Monats, in dem das Schreiben beim Vorstand eingeht, wirksam.

Ein Ausschluss kann durch Beschluss der Generalversammlung erfolgen, insbesondere, wenn das Verhalten eines Mitgliedes dem Zweck oder dem Ansehen des Vereins entgegensteht oder das nicht fristgerechte Zahlen von Beiträgen trotz

wiederholter schriftlicher Mahnung, sowie bei groben Satzungsverstößen. Dem Betroffenen wird Gelegenheit zur Stellungnahme gegeben und die Gründe für den Ausschluss sind dem Betroffenen schriftlich mitzuteilen.

Austretende oder ausgeschlossene Mitglieder sowie Erben von einem verstorbenen Mitglied haben keinen Anspruch auf das Vermögen oder Rückerstattung der geleisteten Mitgliedsbeiträge. Ausserdem entfallen alle Rechte und Pflichten dem Verein gegenüber.

Vereinsorgane

Art. 13. Die Vereinsorgane sind:

- die Generalversammlung
- der Vorstand
- die Rechnungsprüfer

Generalversammlung

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung, die vom Vorsitzenden des Vorstandes -oder bei Verhinderung von seinem Stellvertreter- geleitet wird, soll mindestens einmal jährlich stattfinden. Die Einberufung erfolgt durch den Vorstand.

Art. 15. Eine außerordentliche Generalversammlung muss binnen vier Wochen einberufen werden, wenn der Vorstand die Einberufung beschließt oder wenn entweder die Rechnungsprüfer eine solche anordnen oder mindestens ein Fünftel der Mitglieder mit schriftlicher Begründung an den Vorstand die Einberufung einer außerordentlichen Generalversammlung beantragt.

Art. 16. Zu einer ordentlichen oder außerordentlichen Generalversammlung werden alle Mitglieder schriftlich (Brief oder E-Mail) durch ein Vorstandsmitglied mit Angabe des Tagesordnung spätestens zwei Wochen vor Versammlungstermin eingeladen.

Art. 17. Anträge und Änderungsvorschläge zur Tagesordnung der Generalversammlung die von wenigstens 1/20 der Mitglieder unterstützt werden müssen mindestens eine Woche vor dem Versammlungstermin schriftlich an ein Vorstandsmitglied übermittelt werden.

Art. 18. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Ist die Generalversammlung zur festgesetzten Stunde nicht beschlussfähig, so findet die nächste Generalversammlung mit derselben Tagesordnung frühestens drei Wochen später statt, wozu der Vorstand nochmals alle Mitglieder schriftlich einzuladen hat. Ist diese Generalversammlung zur festgesetzten Stunde wiederum nicht beschlussfähig, so findet die Generalversammlung 30 Minuten später mit derselben Tagesordnung statt, die ohne Rücksicht auf die Zahl der Erschienenen beschlussfähig ist.

Jedes stimmberechtigte Mitglied hat eine Stimme, juristische Personen werden durch einen Bevollmächtigten vertreten. Eine Übertragung des Stimmrechts an ein anderes Mitglied durch eine schriftliche Bevollmächtigung eines anderen ordentlichen Mitgliedes ist möglich. Jedes Mitglied kann maximal ein anderes Mitglied vertreten.

Gültige Beschlüsse können nur zur Tagesordnungspunkten gefasst werden. Die Tagesordnung kann jedoch ergänzt werden wenn die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist und die Mehrheit der anwesenden Mitglieder dem zustimmt.

Außer für Beschlüsse betreffend Ausschluss eines Mitgliedes, Änderung der Statuten sowie Auflösung des Vereins wo eine qualifizierte Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder erforderlich ist werden Beschlussfassungen und Wahlen in der Regel mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, wobei Stimmenthaltungen nicht mitgezählt werden.

Bei jeder Beschlussfassung soll Einstimmigkeit erzielt werden.

Art. 19. Für Beschlüsse betreffend Änderung der Statuten wird auf Artikel 8 und 9 des umgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 verwiesen.

Art. 20. Über die Beschlüsse und Wahlen der Generalversammlung wird ein Protokoll aufgenommen, welches vom Versammlungsleiter und dem Protokollanten zu unterzeichnen ist. Eine Kopie des Protokolls wird allen Mitgliedern elektronisch oder per Brief zugestellt.

Art. 21. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- Erlassen der Geschäftsordnung.
- Entgegennahme und Genehmigung des Rechenschaftsberichtes und des Rechnung Abschlusses.
- Genehmigung des Budget für das kommende Jahr. Entlastung der Rechnungsprüfer. Entlastung des Vorstandes.
- Beschlussfassung über die Arbeitsschwerpunkte des Vereins.
- Wahl und Amtsenthebung des Vorstandes.
- Festlegung des jährlichen Mitgliedsbeitrages.
- Bestellung und Enthebung der Rechnungsprüfer.

- Verleihen von Ehrenmitgliedschaften.
- Abstimmung über Ausschluss von Mitgliedern.
- Beschlussfassung über Satzungsänderungen und über Auflösung des Vereines.

Vorstand

Art. 22. Der Vorstand besteht aus drei bis fünf Mitgliedern. Der Vorstand wird für jeweils zwei Jahre von der Generalversammlung gewählt; es gibt keine Beschränkungen bezüglich der Anzahl von Perioden, während der eine Person eine Vorstandsfunktion ausführen kann.

Der Vorsitzende, oder bei Verhinderung sein Stellvertreter, vertritt den Verein zusammen mit einem weiteren Vorstandsmitglied nach außen.

Die Anzahl der Mitglieder des Vorstandes wird von der Generalversammlung festgelegt.

Die Vorstandsmitglieder erhalten für ihre Tätigkeit kein Entgelt.

Jede Person über 18 Jahren am Datum der Generalversammlung kann sich in der Vorstand wählen lassen. Die Kandidaturen müssen dem Vorsitzenden der Generalversammlung spätestens am Vortag der Generalversammlung vorliegen. Jedes Mitglied des Vereins hat so viele Stimmen zur Verfügung wie Kandidaten zu wählen sind, kann aber maximal jedem Kandidat eine Stimme geben. Ungültig ist der Wahlzettel, auf dem sich mehr Stimmen als zu wählende Kandidaten befinden, der Wahlzettel, auf dem ein Kandidat mehr als eine Stimme hat, der Wahlzettel, der auf irgendeine Weise sichtbar gemacht oder erkenntlich gemacht wurde. Gewählt sind diejenigen Kandidaten mit den meisten Stimmen. Bei Stimmengleichheit bei noch zu besetzende Mandate wird für diese in einer Stichwahl neu gewählt.

Art. 23. Die Sitzungen des Vorstandes, die von dem Vorsitzenden oder seinem Stellvertreter geleitet werden, sollen mindestens alle drei Monate stattfinden. Der Vorstand muss binnen einer Woche einberufen werden, wenn bei einem dreiköpfigen Vorstand mindestens zwei, sonst mindestens drei Vorstandsmitglieder die Einberufung schriftlich beantragen.

Ein Mitglied des Vorstandes kann sich nicht vertreten lassen.

Art. 24. Zu den Sitzungen des Vorstandes wird mündlich oder schriftlich durch den Vorsitzenden oder seinen Stellvertreter unter Angabe der Tagesordnung spätestens drei Tage vor dem Sitzungstermin eingeladen.

Art. 25. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn alle seine Mitglieder eingeladen wurden und mindestens Zwei-Drittel, darunter der Vorsitzende oder sein Stellvertreter, anwesend sind. Die Beschlüsse werden in der Regel mit einfacher Mehrheit gefasst, wofür für alle Beschlüsse Einstimmigkeit anzustreben ist. Bei Stimmengleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt.

Art. 26. Über Beschlüsse des Vorstandes wird ein Protokoll aufgenommen, das von dem Schriftführer und dem Vorsitzenden bzw. deren Stellvertreter zu unterzeichnen ist.

Art. 27. Die Mitglieder des Vorstandes werden namentlich aufgeführt im „Anhang zu den Statuten des Vereins Kenia-Hellef Letzebuerg Asbl“.

Art. 28. Außer durch Tod und Ablauf der Funktionsperiode erlischt die Funktion eines Vorstandsmitgliedes durch Enthebung oder Rücktritt.

Die Generalversammlung kann jederzeit den gesamten Vorstand oder einzelne Vorstandsmitglieder ihres Amtes entheben.

Art. 29. Dem Vorstand obliegt die Leitung des Vereins, welche sich insbesondere durch folgende Aufgaben auszeichnet:

- Vertretung des Vereins nach außen.
- Erstellung einer Jahresplanung sowie Abfassen des Rechenschaftsberichtes und des Rechnungsabschlusses.
- Vorbereitung und Einberufung der ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlung.
- Verwaltung des Vereinsvermögens.
- Führung der Geschäfte des Vereins.
- Aufnahme von ordentlichen Mitgliedern des Vereins.
- Vorschlag an die Generalversammlung zum Ausschluss von Mitgliedern des Vereins.
- Planung der Aktivitäten.
- Durchführung der Beschlüsse des Vereins.
- Verleihen von Ehrenmitgliedschaften.
- Ausschluss von Mitgliedern.

Zu seiner Beratung kann der Vorstand zu den Vorstandssitzungen Sachverständige einladen oder Ausschüsse einsetzen. Der neugewählte Vorstand tritt direkt nach der Generalversammlung in Kraft.

Verantwortung

Art. 30. Der Vorstand leitet den Verein. Er entscheidet endgültig über sämtliche Geschäfte des Vereins, die nicht gemäß Gesetz oder Statuten der Kompetenz der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die Mitglieder des Vorstandes sind für die Asbl zeichnungsberechtigt. Bis zu einer Summe von 3000,-Euro kann diese Vollmacht von einem Vorstandsmitglied allein ausgeübt werden. Bei einem darüber hinausgehenden Betrag ist die Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern erforderlich.

Die Rollen und Pflichten der einzelnen Vorstandsmitglieder können durch eine separate Geschäftsordnung geregelt werden.

Rechnungsprüfer

Art. 31. Die zwei Rechnungsprüfer werden von der Generalversammlung für die Dauer von einem Jahr gewählt; Wiederwahl ist möglich. Die Rechnungsprüfer dürfen keinem Organ mit Ausnahme der Generalversammlung angehören, dessen Tätigkeit Gegenstand der Prüfung ist. Den Rechnungsprüfer obliegt die laufende Geschäftskontrolle im Hinblick auf Ordnungsmäßigkeit der Rechnungslegung und die statutengemäße Verwendung der Mittel. Sie haben die Generalversammlung über das Ergebnis zu unterrichten.

Art. 32. Die Rechnungsprüfer können die Einberufung einer außerordentlichen Generalversammlung aus wichtigem Anlass beantragen.

Art. 33. Das Geschäftsjahr beginnt jeweils am 01. Januar und endet am 31. Dezember.

Auflösung

Art. 34. Die freiwillige Auflösung des Vereins bedarf einer Mehrheit von Zwei-Drittel, der in der dafür eigens einberufenen außerordentlichen Generalversammlung, abgegebenen Stimmen.

Art. 35. Bei Auflösung des Vereins fällt das übrige Vermögen, nach Abdeckung der Passiva, an die „Kenia-Hilfe Köln e.V.“ in Köln (Deutschland).

Art. 36. Im Falle der Auflösung des Vereins sind die Mitglieder des letzten Vorstandes dessen Liquidatoren. Dieser Vorstand ist auch für die Anzeige über die Auflösung des Vereins bei den entsprechenden Einrichtungen verantwortlich.

Salvatorische Klausel

Sofern diese Statuten unvollständig sind, gilt das umgeänderte Gesetz vom 21. April 1928 über Gesellschaften und Stiftungen ohne Gewinnzweck in der jeweils gültigen Fassung.

Luxemburg, am 01.07.2011.

SCHEID Jeannot / SCHALTZ Viviane / SCHUMACHER Conny.

Référence de publication: 2011093185/215.

(110103866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

EVNA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 106, route de Mondernange.

R.C.S. Luxembourg B 105.701.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOKROSOVA Eva

La Gérante

Référence de publication: 2011096830/11.

(110109635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Exmar Offshore Services S.A., Société Anonyme, (anc. Exmar Offshore Lux S.A.).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 65.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096831/12.

(110109802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

F.M.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.770.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
F.M.O. S.A.

Référence de publication: 2011096832/14.

(110110179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 153.588.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 27 juin 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur David Harris de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 24 juin 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Carmen Ionescu, dont l'adresse professionnelle se situe au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg en qualité de gérante de la Société à compter du 24 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2011096890/17.

(110110030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

GSC Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.769.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

KALINA S.A., a company incorporated in Belize under the registration number No. 20,388, established and having its registered office in 35a Regent Street, Jasmine Court, Suite 101, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

here represented by Mr. François GEORGES, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "GSC Properties S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), represented by 310 (three hundred and ten) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of the month of May at 10.00. a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party, KALINA S.A., prenamed, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these Shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000 (Thirty One Thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of directors:
 - Mr. François GEORGES, chartered accountant, born on 20 March 1967 in Luxembourg, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - Mr. Alvaro CARNEVALE, private employee, born on 4 July 1964 in Metz (France), residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - Mr. Guillaume LE BOUAR, private employee, born on 2 November 1971 in Brignoles (France), residing professionally in L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 3) VERIDICE S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 154.843 is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The registered office is established in L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 5) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

KALINA S.A., une société constituée à Belize, sous le numéro d'enregistrement No. 20.388, établie et ayant son siège social à 35a Regent Street, Jasmine Court, Suite 101, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée par M. François Georges, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GSC Properties S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le

développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut émettre des certificats représentant des titres au porteur. Les titres au porteurs porteront les indications requises par l'article 41 de la Loi et seront signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis, la comparante, KALINA S.A., prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration:
 - Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - Monsieur Alvaro CARNEVALE, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - Monsieur Guillaume LE BOUAR, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 3) La société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 154.843, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. LAC/2011/29266. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090863/441.

(110102385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.966.

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois COFIDEX S.A., ci-après désignée la "Société Absorbante", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.966,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 504 du 9 mai 2003,

ci-après également dénommée «la Société».

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2620 du 1^{er} décembre 2010, et conformément au projet de fusion rectificatif du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2663 du 4 décembre 2010, proposant l'absorption par la société COFIDEX S.A. de la société IMMO SPACE S.A..

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère;

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société IMMO SPACE S.A.. par la société anonyme COFIDEX S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme COFIDEX S.A. et dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion.

4) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme COFIDEX S.A., approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

6) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2620 du 1^{er} décembre 2010, et le projet de fusion rectificatif du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2663 du 4 décembre 2010, proposant l'absorption par la société COFIDEX S.A. de la société IMMO SPACE S.A..

Lesdits projets de fusion ont été publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2620 du 1^{er} décembre 2010, respectivement numéro 2663 du 4 décembre 2010, ainsi qu'il ressort des copies présentées aux actionnaires et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable et fiscal de la fusion à la date de ce jour, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbante.

Il est en outre signalé qu'aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné, dont la minute précède, la Société IMMO SPACE S.A., a approuvé sans réserve le projet de fusion et décidé de réaliser la fusion par l'absorption de la société IMMO SPACE S.A. par la société anonyme COFIDEX S.A..

Délibération

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société IMMO SPACE S.A. par la société COFIDEX S.A., sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme COFIDEX S.A. et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date de ce jour, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Quatrième résolution

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: C. ZIMMER, M. SCHMIT, C. BORTOLOTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100921/90.

(110115147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Ferrum Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.559.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Dirk SÖHNHOLZ de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Carsten HERMANN, né le 7 mars 1968 à Offenbach am Main, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 14, Joseph-Berberich-Straße, 63538 Großkrotzenburg, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Ferrum Fund Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011096834/18.

(110110093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.594.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Dirk SÖHNHOLZ de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Marcel RENNÉ, né le 9 juillet 1970 à Bad Buchau, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 15, Agricolaweg, 61381 Friedrichsdorf, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Ferrum Pension Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011096835/18.

(110110094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.461.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, tenue le 16 juin 2011

Le 16 juin 2011, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris acte de la fin du mandat de PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a par ailleurs nommé Ernst & Young, société anonyme, sise au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société à compter du 16 juin 2011 et pour un mandat qui durera jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fonds Rusnano Capital S.A.

Irina Rapoport

Administrateur

Référence de publication: 2011096837/18.

(110109149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Geri Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.717.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 30 MARS 2011

L'assemblée générale approuve la démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Dominique MOISSETTE, demeurant à F-57190 FLORANGE, rue de la Centrale n°6.

L'assemblée générale révoque le mandat de commissaire aux comptes de Mademoiselle Sally MOISSETTE.

L'assemblée générale nomme comme commissaire au comptes, Monsieur Stéphane PREVOT, demeurant à F-54920 VILLERS-LA-MONTAGNE, rue du Stade n°2.

Le mandat de commissaire au compte prendra fin lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Angéline PREVOT

Signature

Référence de publication: 2011096878/18.

(110109872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 146.788.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale du 30/06/2011,

que Monsieur Régis NOËL cède ses 51 parts sociales qu'il détient dans la société à Monsieur Thomas Huester

que la démission de Monsieur Régis Noël en tant que gérant technique a été acceptée

que Monsieur Thomas Hueter avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee L-7257 Helmsange a été nommé gérant unique de la Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l.

Helmsange, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011096836/14.

(110109623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Forseven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096838/10.

(110110261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Faber Digital Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.705.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.07.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011096839/12.

(110109590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.401.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 20 juin 2011 lors de l'assemblée générale ordinaire

Les mandats des gérants en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Ces gérants sont:

- Monsieur Marc Giorgetti demeurant 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange
- Monsieur Michel Ducros demeurant Route de l'Abbaye - La Maison Rose à CH-1169 Yens (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Jazz S.à r.l.

Patrick Sganzerla

Expert-comptable

Référence de publication: 2011096927/18.

(110109588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Famab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 33.041.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société
FAMAB S.A.

Référence de publication: 2011096840/12.

(110110177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fides Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096841/9.

(110110388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.606.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
FIDRA S.A.

Référence de publication: 2011096842/14.

(110110238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 9 juin 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 9 juin 2011, que l'actionnaire unique a décidé de renommer, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra se tenir en 2012 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Roger Greden, résidant au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg;
- Monsieur Vincent Goy, résident professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Marcel Borysiak, administrateur de la Société, qui était au 5, rue Baron Henrion, F-57070 Metz, a désormais pour adresse professionnelle: 41, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011097236/19.

(110108789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.
